Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_25-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**N° 2024 I 25**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

---

**I.25**
**Attribution de subventions aux associations relevant du secteur évènementiel pour l'année 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux différentes associations présentant « un intérêt public local » les subventions au titre de l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

| Nom des associations bénéficiaires | Subventions de Fonctionnement |
|---|---|
| COMITE FESTIF MARMANDE | 1 200 € |
| KIWANIS CLUB MARMANDE | 1 200 € |
| COMITE DES FETES DE MARMANDE | 2 000 € |
| **Total** | **4 400 €** |

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_25-DE

**Le Conseil Municipal**
**après en avoir délibéré :**

**Décide** d'attribuer les subventions 2024 suivant le détail ci-dessus

**Précise** que le versement des subventions ne pourra être effectué qu'après signature par les Associations du contrat d'engagement républicain et production du bilan financier et des comptes de l'exercice écoulé de l'association

**Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2024, article 65748

**Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette délibération

*Votants* : 31 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 31
*Contre* : 00 *Pour* : 31 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/11/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29/11/2024...

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne